

Découvrez l'aperçu des avantages

La flexibilité est notre atout!
BHW KomfortBausparen vous donne accès à toutes les options.

- Taux d'intérêt créditeur garanti
- Se garantir un financement à taux fixe avantageux
- Disponibilité rapide des fonds d'épargne-logement sans exigence d'un avoir d'épargne minimum
- Choix de la mensualité et du taux débiteur
- Bonus jeunes *: 0,6 % sur le montant d'épargne-logement pour les jeunes âgés de moins de 25 ans
- Possibilité de bénéficier des subventions de l'État

* Voir verso



Contactez dès à présent votre conseiller:

Il se tient à votre entière disposition!

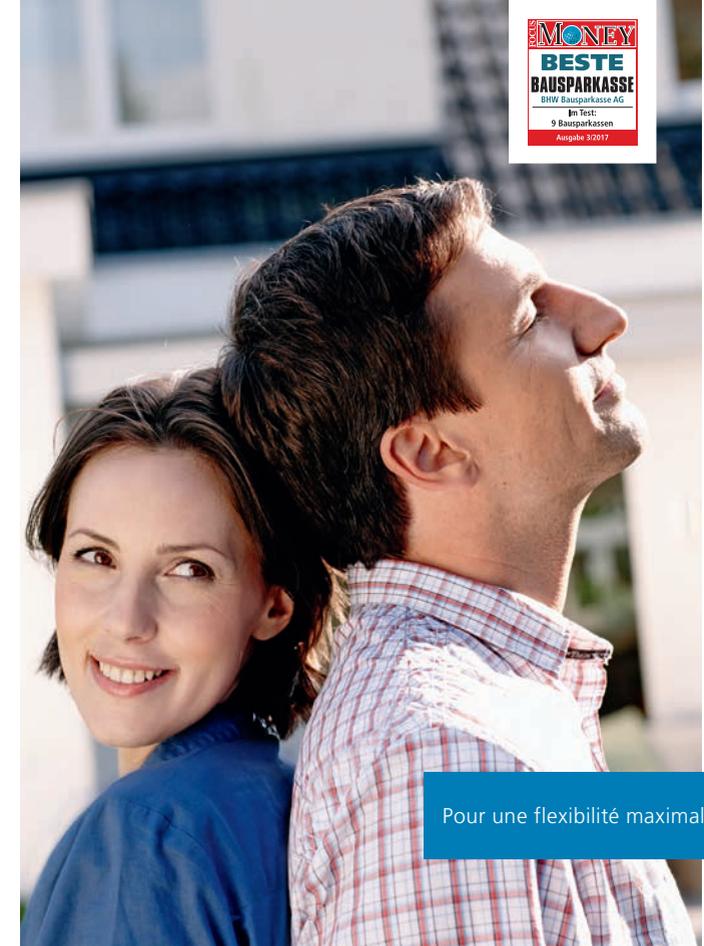
* Les épargnants, qui, lors de la souscription du contrat, n'ont pas encore atteint l'âge de 25 ans révolus, bénéficieront à titre unique pour le premier contrat d'épargne-logement lors de l'attribution et sous réserve d'une durée de contrat d'au moins 7 ans d'un bonus jeunes à hauteur de 0,6 % du montant d'épargne-logement convenu à la souscription du contrat. Le droit au bonus jeunes se perd en cas de transfert du contrat selon le §14 (cf. § 3, alinéa 6 des Conditions Générales d'épargne-logement).

BHW Bausparkasse AG
Succursale de Luxembourg
16, rue Erasme
Boîte Postale 556
L-2015 Luxembourg

Téléphone 44 88 44 - 1
bhw@pt.lu

BHW 
Gemeinsam für Ihr Zuhause

100 % base de cellulose blanche sans chlore - 678 315 072 (frz. Version) - situation: février 2017



Pour une flexibilité maximale!

Assurez votre avenir, laissez-vous toutes les options ouvertes

BHW KomfortBausparen

BHW 
Gemeinsam für Ihr Zuhause



Bénéficiez de la flexibilité de notre produit

Se réserver toutes les possibilités en matière de sécurité financière est un objectif parfaitement légitime. Il importe toutefois de poser une bonne orientation.

Vous pouvez ainsi vous engager au moment opportun sur la bonne voie. A vous de choisir si vous désirez fonder une famille ou si vous recherchez plutôt une mobilité permanente.

Avec BHW KomfortBausparen vous faites le bon choix en toutes circonstances.

Pour les clients qui

- désirent constituer une épargne
- sont encore indécis quant à l'acquisition d'un bien immobilier
- désirent s'assurer dès à présent un taux débiteur attractif
- nécessitent des capitaux pour une modernisation prochaine

Prévoyance

Que vous envisagiez – peut-être – l'acquisition d'un bien immobilier, ou que vous songiez – peut-être – à constituer un patrimoine pour réaliser vos rêves. BHW KomfortBausparen vous fournit en toutes circonstances une base solide et adéquate, sans vous obliger à vous fixer dans vos futurs projets.

BHW KomfortBausparen marque des points grâce cette combinaison intéressante:

- Rémunération garantie de votre avoir d'épargne
- Possibilité de pouvoir bénéficier d'un prêt d'épargne-logement à des conditions avantageuses

Une option flexible et rapide pour l'obtention d'un prêt à la construction

BHW KomfortBausparen vous permet d'accéder à court terme aux fonds d'épargne-logement. Vous déterminez

- votre taux débiteur
- votre mensualité d'amortissement

et influencez ainsi la date d'attribution.

Pas d'exigence d'épargne minimum, d'où une liberté maximale en termes d'épargne et de financement à taux bas garantis.

Et mieux encore: le taux d'intérêt que vous aurez choisi reste inchangé pendant toute la durée du contrat. C'est garanti! Sentez-vous en sécurité dès le départ.



L'Etat est votre partenaire d'épargne

Durant la phase d'épargne, l'Etat vous fournit une aide à la constitution de vos fonds propres, en consentant des avantages fiscaux pour l'épargne-logement, par le biais d'une déduction pour dépenses spéciales. Vous pouvez dépendant de votre âge, déduire entre **672 €** et **1.344 €** annuellement. Ces déductions, sont prises en considération pour l'épargnant, son conjoint et pour chaque enfant bénéficiant d'une modulation pour enfants, en vertu de l'article 123 de la loi concernant l'impôt sur le revenu.

Après avoir bénéficié des avantages fiscaux, le contrat d'épargne-logement doit exclusivement être utilisé pour un investissement dans la résidence principale. Des informations plus détaillées peuvent être obtenues auprès de l'Administration des Contributions.

Profitez pleinement des avantages du bonus jeunes*

Réjouissez-vous de cet avantage non négligeable.

- 0,6 %* sur le capital souscrit
- pour tous les jeunes âgés de moins de 25 ans
- limité exclusivement à votre premier contrat d'épargne-logement

* Voir verso

Idéal pour
jeunes actifs